

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[148\\_Correspondance du comte de Montalivet à François Guizot : 1836-1869](#)[Item](#)[Montalivet-Lagrange, le 30 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot](#)

## Montalivet-Lagrange, le 30 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot

**Auteurs : Montalivet, Camille Bachasson, comte de (1801-1880)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

9 Fichier(s)

### Les mots clés

[France \(1814-1830, Restauration\)](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Histoire \(France\)](#), [Mémoires \(Guizot\)](#), [Politique \(Analyse\)](#), [Politique \(France\)](#), [Récit](#), [Réseau social et politique](#), [Souvenirs](#)

### Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

### Présentation

Date1858-06-30

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

### Information générales

LangueFrançais

Cote6, 6 suite, AN : 163 MI 42 AP 148 Papiers Guizot Bobine Opérateur 23

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

## Citer cette page

Montalivet, Camille Bachasson, comte de (1801-1880), Montalivet-Lagrange, le 30 juin 1858, le comte de Montalivet à François Guizot, 1858-06-30.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 24/01/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6058>

## Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Paris (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Montalivet-Lagrange (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 22/02/2024 Dernière modification le 20/03/2024

---

6/

Montalivet-Luzignan, 30 juin 1858.

1

Monsieur,

J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur  
de m'écrire le 27. Je regrette vivement que mon  
départ de Paris, la nécessité de m'arrêter à Orléans  
où j'ai vu un de vos amis et fidèles obligés  
M. Labiche, et les premiers soins de mon établissement  
ici, aient retardé l'envoi des derniers renseignements  
que vous attendiez sur la dissolution du Ministère  
Laffitte, et la formation du Ministère C. Périer.  
Je m'empresse de vous les adresser.

La crise ministérielle remonte en réalité au 19  
février. — Vous vous rappelez qu'une rupture  
publique avait eu lieu entre M. Barrot et moi  
à la séance de la chambre des députés du 18. —

Le 19, j'ai proposé au Roi et au Cabinet la  
révocation du Préfet de la Seine; mais cette

proposition fut accueillie avec hésitation par le Roi, et combattue par deux de ses collègues, MM<sup>rs</sup> Laffitte et Mérilhon: M<sup>r</sup> Laffitte insista d'ailleurs pour que de nouvelles explications eussent lieu entre M<sup>r</sup> Barrot et moi. — Le Conseil ne s'y prononçant pas. Dans ces circonstances, je crus devoir remettre ma démission au Roi, et je quittai immédiatement la salle du Conseil. — Je m'abstins de paraître le soir au Palais Royal.

Le 20, une lettre du Roi me rappela au Conseil: il y fut décidé, après une délibération nouvelle que M<sup>r</sup> O. Barrot quitterait la Préfecture de la Seine en recevant comme compensation un siège au Conseil d'Etat. Celle fut la transaction qui en donnant satisfaction au Ministre de l'Intérieur mirageait encore la gauche. Ce n'était pas une solution, c'était un ajournement de la question politique; mais au même temps c'était un premier pas important vers le but que nous poursuivions, le g<sup>l</sup> Sébastiani et moi. Bref, le duel entre la Chambre des députés et

M<sup>r</sup> Laffitte était  
 j'ai dû à rappeler  
 Sébastiani l'hon  
 la Majorité. Par  
 conseil avançant,  
 discussions irritant  
 un jour, et M<sup>r</sup>  
 de bandes, et j'ai  
 pour en valoir la peine  
 des mesures à prendre  
 et insultante que  
 pour réclamer la  
 un autre fois enfin  
 exposé dans le quel  
 son Président lui  
 habituelle que le  
 jours plus qu'il a  
 La situation  
 Les journaux (le

M. Ruffitte était convenu. Il allait être vuide; et  
 j'eus à rappeler que je partageais avec le général  
 Bostiani (l'homme) l'être l'un des seconds de  
 la Majorité. Dans ces circonstances, chaque séance du  
 conseil amenait, sous une forme ou sous une autre, des  
 discussions irritantes entre M. Ruffitte et ses collègues.  
 Un jour, il s'agissait de la dispersion et de l'internement  
 de bandes d'italiens réfugiés qui s'étaient réunis à Lyon  
 pour envahir le piémont et la Lombardie; le lendemain,  
 des mesures à prendre par suite des adresses révolutionnaires  
 et insultantes qui arrivaient de plusieurs points de la France  
 pour réclamer la dissolution de la chambre des députés;  
 un autre fois enfin de l'exposé de la situation de l'étranger,  
 exposé dans le quel, à la stupefaction douloureuse du conseil,  
 son Président lui annonçait avec son calme et son sérieux  
 habituel que le ministère des Finances dépensait chaque  
 jour plus qu'il ne recouvrait.

La situation ne pouvait se prolonger davantage.  
 Les journaux (le National et les Débats) prononçaient déjà

41)  
le nom de Casimir Périer, et préludaient ainsi à la crise  
inévitabile qui devait bientôt avoir lieu, malgré les efforts  
du Roi pour la conjurer. — Elle éclata, hors de prévision,  
le 6 ou le 7 mars, dans un conseil tenu chez M. Laffitte,  
au Ministère des Finances. M. Laffitte, et après lui M.  
Mérillon, déclarèrent qu'il était temps de préparer les élections,  
en s'appuyant sur la gauche, et en lui donnant des gages.  
Mess<sup>rs</sup> Sébastiani, D'Argenteau, Barthe et Montalivet soutinrent  
au contraire avec force que le gouvernement ne devait pas  
hésiter à s'identifier avec la majorité de la chambre, et  
l'avouer hautement dans les élections. Le Maréchal Soult,  
hésitant entre les deux partis ne prit aucune part.

Après ces communes déclarations, le Ministre de l'Intérieur  
se leva en constatant que le cabinet était dissous, et se  
rendit chez le Roi pour lui rendre compte de la scène qui  
venait de rendre inévitable la formation d'un cabinet  
nouveau, et l'exercice de la prérogative constitutionnelle.

Le Roi y était sans doute préparé par tout ce qui s'était  
passé sous ses yeux depuis le 13 février; cependant, il aurait  
dû désirer ajourner encore le moment de la séparation avec  
M. Laffitte. — Sa raison lui conseillait M. Périer; son  
gout personnel penchait vers M. Laffitte. — J'ai assisté



5 Nov

3

pendant huit jours à cette lutte intérieure dans laquelle la haute raison du Roi devait triompher des souvenirs d'une vieille affection. Cependant, il faut le dire, les conférences de M. Serres avec le Roi avaient plus d'une fois compromis le succès, et j'ai dû souvent courir du Palais Royal à la rue de Luxembourg pour opérer un rapprochement que la politique, dans ce qu'elle avait de plus nécessaire et de plus élevé, imposait au Roi et à son futur Premier Ministre en dépit du contraste des caractères.

D'un autre côté M. Laffitte ne restait pas inactif, et proposait un Ministère dans lequel se réuniraient pour la présidence, le g<sup>l</sup> Lamourgue, M. Salvette, M. de Tracy; le premier destiné à la guerre ou aux affaires étrangères suivant la partie que le Roi voudrait prendre à l'égard de M<sup>l</sup> Soult; le second aux Finances; le troisième à l'Instruction Publique. M. Dupont de l' Eure devait, suivant les éventualités, prendre les sceaux, ou se porter plus tard candidat à la présidence de la chambre. M. Mérilhon démissionnaire du 8 Mars par suite du remplacement de M. Couste comme Procureur du Roi à Paris, devait reprendre un siège dans le cabinet. Enfin, le nom du g<sup>l</sup> Demarçay avait été également prononcé par M. Laffitte.

61

La première proposition soumise au Roi par M. Casimir Périer, distribuait les portefeuilles, ainsi qu'il suit.

Présidence sans portefeuille, M. Séris. — Affaires étrangères, Sebastiani — Nancy, Béranger — Guerre, M. Soult — Finances, M. Louis. — Intérieur, Montalivet. — Commerce et Travaux publics, D'Argout. — Marine, etc de Rigny. —

Cette combinaison avait un grand défaut que je signalai au Roi et à M. Séris: elle faisait de la Présidence du Conseil des Ministres une dignité plutôt qu'une fonction. Il était facile de démontrer que dans un temps de luttes intestines et peut-être de guerre civile, la réunion dans une maison des Elections, du personnel des Préfets, de la garde nationale, du télégraphe et de la Police, était le gouvernement presque tout entier.

M. Séris objectait sa santé qui le préoccupait beaucoup à cette époque: il se faisait en outre comme un point d'honneur de conserver dans le cabinet le Ministre qui avait successivement lutté au nom des opinions de la majorité contre MM. Laffitte, La Fayette, Dupont, Odilon Barrot et Laffitte. — Heureusement, la raison d'état fut la plus forte, et M. Casimir Périer se chargea du ministère

de l'intérieur politiques par et départements Travaux publics Intérieur volontaire ministérielle ne permettant de réserver à l'Assemblée la préservation de l'Assemblée

Pendant la durée de son passage au Roi le contact avec la caractéristique Président d'un cabinet pas plus qu'aucun réunion habituelle tandis qu'il était de la Majorité de la Chambre d'Orléans des opinions les plus





celles que nous lui avons données plus tard quand, en 1846 ?  
 à la veille de la catastrophe à jamais déplorable du 13 juillet  
 il prenait si nettement parti pour votre Ministère, le  
 Duc d'Orléans se rendait près de lui l'organe actif des  
 prédictions les plus sinistres pour le cas où le pouvoir  
 passerait dans les mains de Casimir Périer, sans véritable  
 influence, à cette époque, sur son auguste père, il  
 n'était pas moins un acteur important dans la crise,  
 à cause de la familiarité avec laquelle il faisait arriver  
 jusqu'au Roi les vœux du parti actif et nombreux  
 dont il partageait alors les idées.

Cependant, le Roi surmontant, dans l'intérêt public,  
 les répugnances que lui inspirait le caractère de  
 M. Périer, et oubliant les blessures que lui avaient  
 faites les ombres anticipées du futur Premier Ministre,  
 pendant tout le cours de la négociation, accepta le  
 11 la démission de M. Laffitte, et inaugura résolument,  
 le 13 mars, avec le Ministère de Casimir Périer, cette  
 politique libérale et conservatrice qui a fait la  
 gloire de son règne. En

2  
1600  
1800

En terminant, j'aurais à vous demander pardon  
 d'être entré dans autant de détails sur mon intervention  
 personnelle dans les faits qui ont fait le sujet de  
 votre correspondance, s'il ne s'agissait en réalité de  
 témoignages fournis par vous-même. Ces témoignages  
 ont une valeur personnelle, nécessairement et nécessairement, ne  
 s'attachent d'ailleurs être indispensables; car leur unique  
 objet est d'apporter quelques informations précises et  
 dignes de foi à l'enquête que vous faites sur des  
 événements dont vous n'aurez pas à raconter les détails  
 mais dont vous aurez à juger les faits principaux  
 et l'ensemble des points de vue élevés où vous placez  
 naturellement vos habitudes d'esprit autant que  
 votre mission d'historien.

Mille nouvelles assurances de mon dévouement,

Montalivet